

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie = Revue suisse de criminologie = Rivista svizzera di criminologia = Swiss Journal of Criminology

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 8 (2009)

Heft: 1

Artikel: Effets sériel et conflit cognitif dans l'administration des moyens de preuves et le choix d'un verdict pénal

Autor: Enescu, Raluca

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1050661>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Raluca Enescu

Effets sériels et conflit cognitif dans l'administration des moyens de preuves et le choix d'un verdict pénal

Résumé

Les effets d'ordre et de congruence cognitive ont été largement étudiés dans le fonctionnement de la mémoire et en psychologie sociale. Dans cette étude, nous appliquons ces découvertes au domaine de la justice pénale afin de mieux comprendre le choix d'un verdict et l'évaluation du poids d'un témoin. 576 étudiants de l'Université de Lausanne ont été séparés en trois groupes lisant chacun le résumé d'un procès pénal fictif présentant un ordre spécifique issu de la combinaison de trois témoins, un expert à charge et deux témoins visuels à décharge. Les résultats font état d'un effet de récence provoquant des pourcentages différents de condamnations et d'acquittements selon le dernier témoin. Par ailleurs, la force probante de chaque témoignage varie en fonction du verdict émis, confirmant ainsi l'intervention d'un effet de congruence cognitive.

Mots-clés: effets sériels – primauté – récence – congruence cognitive – force probante – choix du verdict.

Zusammenfassung

Reihenfolge-Effekte und kognitive Übereinstimmung sind eingehend in Bereichen wie der sozialen Psychologie und in Zusammenhang mit dem Erinnerungsvermögen untersucht worden. In der darliegenden Studie wenden wir diese Entdeckungen im Bereich der Strafjustiz an, um einen neuen Einblick in die Wahl eines Urteilsspruches und die Gewichtung von Zeugenaussagen zu gewinnen. 576 Studenten der Universität von Lausanne wurden in drei Gruppen aufgeteilt und lasen die Zusammenfassung eines fiktiven Prozesses, welcher eine bestimmte Reihenfolge in der Kombination von drei Zeugen präsentierte, einem belastenden Experten und zwei entlastenden Augenzeugen. Die Resultate weisen auf einen Rezenzeffekt hin, der erheblich verschiedene Prozentsätze von Verurteilungen und Freisprüchen bewirkt, welche vom letzten Zeugen abhängen. Darüber hinaus ist die Beweiskraft jedes Zeugen von einem kognitiven Übereinstimmungseffekt abhängig und variiert entsprechend dem Urteilsspruch.

Stichwörter: Reihenfolge-Effekte – Primäreffekt – Rezenzeffekt – kognitive Übereinstimmung – Beweiskraft – Auswahl des Urteilsspruchs.

Summary

Order effects and cognitive congruence have been widely studied in areas such as memory and social psychology. In this study, we apply these findings to criminal justice in order to gain a new insight into the choice of a verdict and the weight of witnesses. 576 students at the University of Lausanne have been separated in three groups reading the summary of a mock trial presenting a specific order stemming from the combination of three witnesses, one incriminating expert and two discriminating ocular witnesses. Results show a recency effect provoking signifi-

cantly different percentages of condemnations and acquittals based on the last witness. Moreover the probative value of each witness is subject to a cognitive congruence effect and changes according to the verdict.

Keywords: order effects – primacy – recency – cognitive congruence – probative value – verdict choice.

1. Introduction

Un procès comporte toujours une ou plusieurs audiencer au cours desquelles intervient l'accusation, la défense, des témoins et quelquefois des experts. Après avoir exposé les principaux faits, le président du tribunal fait comparaître «les témoins et experts dont il juge la présence utile» (cf. CPP du canton de Vaud, art. 319 al. 2). Les plaidoiries intervient à la suite de ces auditions et ont toujours lieu dans un ordre prédefini accordant la dernière prise de parole à la défense et au prévenu (art. 358 al. 2 CPP VD). Par contre, pour ce qui est de l'audition des témoins et des experts, le président observe «l'ordre qui lui paraît le plus opportun» (art. 342 al. 1 CPP VD). Notre travail s'intéressera à cette partie centrale d'un procès lors de laquelle les différents témoins et experts sont interrogés par le président du tribunal, éventuellement par le Ministère public et la défense. C'est durant ce moment qu'intervient l'administration des preuves, entendues comme tout moyen pouvant contribuer à établir la réalité d'un fait juridique (témoignages, expertises, pièces à conviction). L'utilité de ces différents éléments probants prend toute son ampleur lorsqu'ils sont rattachés à l'objectif d'un procès: le choix d'un verdict justifié par l'intime conviction que se sont forgés les juges au sujet de la réalité des faits au moyen de ces diverses pièces.

Le sujet de cette recherche nous a rapidement confrontée à un constat sévère: peu de recherches ont directement abordé le sujet qui nous intéresse et lorsqu'elles l'ont fait, il est difficile de trouver un cadre unifiant les diverses approches proposées. Divers courants issus de

la psychologie sociale ou cognitive nous ont toutefois apporté un éclairage indirect sur deux effets pouvant intervenir au cours de l'administration des preuves au cours d'un procès, l'effet sériel et celui de la congruence cognitive. Les résultats présentés ici font partie d'un travail de doctorat défendu à l'Ecole des Sciences Criminelles de Lausanne (Enescu, 2008) et répliqués par les juges pénaux suisses dans une étude soutenue par le Fonds National Suisse de la recherche scientifique, la Société Académique Vaudoise et le Fonds Chuard-Schmidt (Enescu, Kuhn, 2008).

2. Effets sériels et choix du verdict

Au début du siècle dernier, les travaux d'Ebbinghaus (1913) ont permis de mettre en évidence les effets mnésiques de primauté et de récence lors d'une tâche de rappel libre: les mots situés en début et en fin de présentation d'une liste de mots sont ceux dont le rappel sera le meilleur. La distinction entre mémoire à court terme (MCT) et mémoire à long terme (MLT) permet d'expliquer ces résultats (Atkinson, Shiffrin, 1968): la MCT concerne la restitution d'une information qui vient d'être perçue. Sa capacité est d'environ sept éléments et sa durée de stockage est de l'ordre de trente secondes. Par conséquent, si les informations ne sont pas répétées, leur oubli se produira de manière progressive au-delà de cette durée limitée. La majorité des informations sont ainsi rapidement perdues, alors que le rappel de celles ayant eu accès à la MLT est meilleur. La capacité de ce type de mémoire est très élevée et sa durée de stockage atteint plusieurs années, voire toute une vie pour certains souvenirs. Pour être stockées en mémoire à long terme, les informations subissent un traitement complexe assurant leur rappel au sein d'un réservoir de représentations organisées. Les informations présentées entrent d'abord en MCT dont la capacité limitée se trouve rapidement atteinte. Si de nouveaux éléments surviennent, ceux déjà présents subiront une répétition et un traitement permettant de les transférer en MLT où l'oubli est plus lent. Ce transfert libérera ainsi de la place pour les nouvelles informations. Plus une information se situe au début d'un ensemble, plus sa probabilité d'être transférée sera élevée. L'effet de primauté est ainsi dû à la mémoire à long terme, alors que celui de récence est expliqué par la mémoire à court terme: les derniers éléments sont

encore présents en MCT si le rappel a lieu immédiatement après la présentation du matériel, alors que les premiers ont pu être intégrés dans la MLT.

En 1938, Weld, Roff publient une étude dans laquelle les onze témoignages d'un procès réel sont retranscrits. Les résultats indiquent que la lecture des faits constitue déjà un élément incriminant non négligeable, avant même d'entendre le premier témoignage. En ce qui concerne l'ordre de lecture des témoins, un effet de récence a été observé dans chacune des quatre variantes sérielles proposées, ceci indépendamment du fait que les derniers témoins étaient incriminants ou disculpants. Ce sont donc les informations présentées en fin de procès qui influencent le plus fortement le verdict. Par ailleurs, lorsque les arguments de la défense et de l'accusation sont présentés oralement par deux personnes jouant le rôle des deux parties impliquées dans un procès, les derniers éléments sont également les plus convaincants (Walker, Thibaut, Andreoli, 1972). Par contre, Pennington (1982) obtient un effet de primauté en faisant varier l'ordre des témoins, allant ainsi dans le sens contraire des études passées et laissant entrevoir la perspective selon laquelle les premiers témoignages possèdent le plus grand poids sur le verdict rendu. La primauté a été vue dans ce cas comme le résultat de la différence entre les premiers éléments et les suivants: le cadre interprétatif construit au début de la séquence informative perturbe l'intégration des éléments ultérieurs en diminuant ou modifiant leur valeur dans sa direction (Chalmers, 1971). De cette manière, les premières informations favorisent un verdict qui s'appuie sur le témoignage entendu au début d'un procès. Ce phénomène ne se retrouve pas dans les autres recherches portant sur le même sujet, probablement parce que les juges ou jurés savent que l'information entendue en premier est incomplète et sera contredite durant le procès. La décision est dès lors suspendue au début de la séquence des témoins en attendant que ceux contradictoires soient entendus (Walker, Thibaut, Andreoli, 1972). En 2005, Costabile, Klein observent un effet de récence dans le cas de verdicts émis par des jurés qui s'appuient sur les éléments dont ils se souviennent le mieux pour juger l'inculpé, à savoir ceux qui leur sont présentés en dernier. Malgré leurs différences méthodologiques, la grande majorité des recherches fait état d'un effet de récence en milieu judiciaire, sans toutefois procéder à un contre-

balancement complet d'un témoignage. Notre contribution a voulu combler cette lacune, espérant apporter un meilleur éclairage sur ce phénomène.

L'intérêt pour les effets d'ordre dans le domaine légal a récemment donné lieu à un modèle de mise à jour d'une croyance faisant suite à une nouvelle information (Hogarth, Einhorn, 1992). Indépendamment du mode de réponse (continu à la suite de chaque témoignage ou fin) et de la longueur de la séquence des témoins, un effet de récence a été observé: les sujets modifient leur opinion en fonction de la valeur attribuée au nouvel et dernier élément. Ces résultats appuient ceux trouvés précédemment et vont dans le sens de la démarche bayesienne défendue par Champod, Taroni (1994) lors de laquelle chaque témoignage vient modifier les chances accordées à l'existence d'un fait. En réalité, les sujets ne calculent pas de probabilités comme il conviendrait de le faire dans un modèle bayésien, mais comparent la nouvelle information à la valeur qu'ils accordaient à l'occurrence d'un fait, puis l'ajustent en direction de ce dernier élément, cette démarche correspondant à un calcul intuitif de moyenne entre deux valeurs (Lopes, 1987).

3. Conflit cognitif et évaluation de la force probante d'un témoignage

Un procès pénal comporte la présentation de nombreuses informations propres à éclairer l'affaire jugée. La difficulté pouvant apparaître est celle du traitement des informations contradictoires forcément présentées par les témoins ou experts à charge et à décharge au cours d'un procès. La théorie de la Forme ou Gestalttheorie offre un éclairage intéressant sur ce point en proposant, suite à ces nombreuses expérimentations, une série de lois d'organisation des perceptions par le biais de sa théorie des ensembles (Wertheimer, 1959). Ainsi les trois possibilités de traitement d'un élément incohérent avec une structure cognitive existante sont les suivantes: la solution la plus radicale consiste à le rejeter en vue de préserver l'ensemble déjà formé, tandis que la plus objective est de l'intégrer à l'entité en modifiant cette dernière suivant la valeur du nouvel élément. Toutefois la solution la plus fréquente provoquera une modification de cet élément afin de le fondre dans la structure existante. Le choix entre ces trois solutions se fera en

fonction de l'intensité ressentie de l'incohérence, ainsi que de la manière la plus économique du point de vue de l'activité mentale exigée par la solution retenue: si l'intensité perçue est basse, le rejet de l'élément incohérent sera préféré; si elle est élevée, il modifiera l'entité à laquelle il sera rattaché, et si elle est intermédiaire, la valeur de l'élément incohérent sera modifiée. Le degré d'incohérence n'a jamais été quantifié, il s'agit davantage de la mesure personnelle d'un état. Ce ne sont pas des facteurs externes qui permettent de la définir, mais plutôt une disposition individuelle à rechercher un état cohérent (Cialdini, Trost, Newsom, 1995). Malgré le fait que le recours à la consistance cognitive soit actuellement délaissé, elle garde toute sa pertinence pour rendre compte de la formation d'un verdict (Newby-Clark, McGregor, Zanna, 2002).

Les attitudes à l'égard d'un objet (individu, situation, événement) sont équilibrées si elles ne sont pas incompatibles les unes par rapport aux autres. Le modèle de l'équilibre cognitif de Heider (1946) affirme que les jugements d'une personne en rapport avec un aspect de son environnement tendent à ne pas être en contradiction avec les appréciations concernant d'autres aspects de cet environnement, les individus préférant les configurations cognitives équilibrées de leur milieu (Krackhardt, 1987). Une incompatibilité engendrera un déséquilibre provoquant une tension chez l'individu qui l'abrite. Une activité psychique sera alors générée dans le but de rétablir l'équilibre en modifiant les relations à l'origine de l'incompatibilité. La conséquence d'un déséquilibre peut donc se manifester par une modification des jugements portés sur un des aspects concernés par cet état. Ce mécanisme, dont la durée est indéterminée, a lieu à l'insu de la personne qui le met en place (Heider, 1958). Dans le cas d'un procès, l'évaluation des témoins pourrait être affectée par le verdict pour lequel penche le juge, en diminuant la valeur des témoignages contradictoires et en augmentant le poids de ceux qui appuient son jugement. Un même témoin se trouverait ainsi évalué de deux manières différentes selon qu'il est rattaché à un acquittement ou une condamnation. En partant d'une préoccupation identique concernant la résolution d'un conflit cognitif, Festinger (1964) parle d'état dissonant lorsqu'un élément implique la négation d'un autre élément faisant partie du même ensemble. Le sentiment de dissonance revêt lui aussi un caractère tendu et désagréable dont les individus vont chercher la

réduction (Elliot, Devine, 1994). A l'instar de Heider, l'inconsistance provoquée par une information incohérente déclenche et oriente un travail mental visant à réduire la dissonance entre les différentes informations, ce d'autant plus que la personne est consciente des éléments inconsistants, ce qui est assurément le cas dans un procès pénal.

Le fait de choisir entre deux éventualités peut à son tour provoquer un état de dissonance (Poitou, 1974): chacune possède ses avantages et ses inconvénients, ses éléments compatibles et incohérents face au choix effectué (Jonas, Schulz-Hardt, Frey, Thelen, 2001). Dès l'instant où une personne opte pour un terme d'une alternative, elle se trouve dans un état inconfortable qu'elle cherchera à éviter ou à réduire. Cet état de dissonance ainsi que la pression à le diminuer sont d'autant plus intenses que les éventualités tendent vers une probabilité équivalente. La diminution de la dissonance est obtenue en augmentant l'écart évaluatif entre les deux options: soit en rendant l'option choisie plus probable, soit en diminuant la probabilité de l'éventualité rejetée (Gerard, White, 1983). Cette activité mentale provoque un biais de confirmation se manifestant soit par la recherche préférentielle de nouvelles informations appuyant le choix effectué, soit par l'augmentation de la valeur accordée aux informations déjà présentes. La présence de ce biais permet le maintien d'une opinion en la défendant des éléments propres à la déstabiliser et à la modifier (Lewicka, 1998). Ce cas de figure renvoie également à la modification de la force probante accordée à un témoignage, de manière à conforter un verdict et à écarter celui rejeté.

4. Méthodologie

4.1 Matériel

Chaque participant recevait un feuillet comportant des informations générales au sujet de l'étude ainsi que quatre questions sociodémographiques (âge, nationalité, sexe et bachelor ou master prévu). Le scénario fictif d'un accident de la route menant à l'inculpation d'un automobiliste, suivi du résumé des trois témoins entendus au cours d'un procès pénal occupaient deux pages. La dernière partie du feuillet contenait les questions portant entre autres sur le choix du verdict (condamnation ou acquittement), son argumentation et l'évaluation de la force probante de chaque témoin au moyen d'une échelle adap-

tée de Wagenaar, van Koppen, Crombag (1993, p.212). La force probante des témoins inculpants et disculpants était ainsi mesurée sur la même échelle contenant sept modalités: fortement inculpante (1), moyennement inculpante (2), faiblement inculpante (3), neutre (4), faiblement disculpante (5), moyennement disculpante (6) et fortement disculpante (7). Deux témoignages oculaires disculpants affirmaient avoir vu un véhicule de couleur différente de celle conduite par l'inculpé, tandis que les analyses d'un expert à charge spécialisé en traces de peinture concluaient à une correspondance entre les traces prélevées sur le motocycle de la victime et la peinture de la voiture de l'inculpé. Les trois témoins étaient distribués au sein de trois ordres de présentation en vue de placer l'expert en première (ordre 1), deuxième (ordre 2) et troisième position (ordre 3).

4.2 Population

L'échantillon utilisé est composé de 576 personnes étudiant à l'Université de Lausanne (535 questionnaires nous ont été retournés), dont 47% d'hommes (N = 251) et 53% de femmes (N = 280, quatre personnes n'ont pas indiqué leur sexe). L'âge moyen est de 21,5 ans (N = 524, 11 non-répondants) avec un minimum de 17 ans et un maximum de 48 ans. Les individus âgés de moins de 30 ans sont majoritaires puisqu'ils représentent 96,9% de l'échantillon. Nous souhaitions par ailleurs que les étudiants suivent des formations différentes les uns des autres afin de ne pas restreindre la population à un ensemble de futurs psychologues. La répartition des voies de formation se fait de la manière décroissante suivante (à noter la présence de 8 auditeurs (1,3%) et 14 (2,5%) personnes n'ayant pas répondu à cette question): 44,7% en psychologie, 16,1% en sciences du sport, 8,5% en sciences sociales, 6,9% en lettres, 5,6% en droit et sciences criminelles, 4,8% à l'EPFL, 3,1% en HEC, 2,5% en sciences politiques, 1,2% en criminologie, 1,2% en médecine, 0,4% en biologie, 0,4% en logopédie, 0,2% en communication et médias, 0,2% en mathématique, 0,2% en photographie et 0,2% en informatique. La majorité des sujets est originaire de Suisse (84,6%, N = 446), 2,7% sont français (N = 14) et 2,1% italiens (N = 11). Les 28 pays d'origine supplémentaires se répartissent par ordre décroissant les 56 personnes (10,6%) n'appartenant pas à ce trio: Etats-Unis, Grande-Bretagne, Portugal, Belgique, Espagne, Chili, Allemagne, Autriche, Hollande, Maroc, Turquie,

Afrique du Sud, Croatie, Hongrie, Canada, Macédoine, Australie, Luxembourg, Danemark, Grenade, Tchéquie, Canada, Iran, Liechtenstein, Guatemala, Haïti, Equateur, Uruguay, Sénégal, Madagascar.

4.3 Procédure

Le feuillet contenant le matériel a été distribué aux étudiants de deux manières: soit durant un cours de psychologie de l'enfant, soit en dehors des cours en les abordant dans les bâtiments de l'Université ou ceux de l'EPFL en leur demandant de participer à une étude portant sur les comptes-rendus judiciaires. Dans un souci de standardisation de la procédure, la présentation de la recherche ainsi que tous les autres points étaient identiques dans les deux approches. La responsable de l'étude restait à leur disposition pour d'éventuelles questions durant la passation qui durait une demi-heure.

5. Hypothèses

La première hypothèse affirme que l'ordre de présentation des trois témoignages influence le choix du verdict qui dépendra de la valeur accordée au dernier témoin. L'effet de récence servirait alors à choisir entre l'acquittement ou la condamnation de l'inculpé. Si le verdict subit l'influence d'un effet de récence des témoins, nous obtiendrons les résultats suivants:

- Dans les cas où l'expert à charge débute le procès, suivi des deux témoins visuels à décharge, la proportion de verdicts d'innocence sera plus élevée que celle de verdicts de culpabilité. De plus, c'est dans cet ordre que le nombre d'acquittement sera le plus élevé, et celui des condamnations le plus bas, en raison de la proximité maximale des deux témoignages disculpants.
- Lorsque l'expert se trouve en fin de présentation des témoins et que les deux témoins visuels sont entendus en premier, la proportion de verdicts de culpabilité sera plus élevée que celle de verdicts d'innocence. Cet ordre présentera la quantité la plus faible d'acquittements et inversement la plus forte de condamnations.
- Lorsque l'expert inculpant est entouré des témoins disculpants, la proportion de verdicts d'innocence devrait être plus élevée que celle des condamnations, en étant toutefois inférieure au premier cas de figure, car les

deux témoignages oculaires sont séparés par l'expert à charge.

La seconde hypothèse a trait à l'évaluation de la force probante d'un témoin: celle-ci serait liée de manière cohérente au verdict émis en ce sens que le poids d'un même témoin disculpant sera plus élevé en cas d'acquittement qu'en cas de condamnation. Les valeurs obtenues sur notre échelle seront plus proches de 7 si l'inculpé est innocenté en comparaison aux cas où il est condamné. Inversement un témoin inculpant possèdera une force probante supérieure en cas de condamnation qu'en cas d'acquittement: les valeurs observées seront plus proches de 1 quand l'inculpé est condamné en comparaison aux cas où il est innocenté. Nous pensons donc qu'un même témoin aura une force probante différente selon le verdict choisi.

6. Résultats

L'affaire que nous avons présentée aux sujets a débouché sur 43% de verdicts d'innocence ($N = 227$) et 57% verdicts de culpabilité ($N = 305$). Ces pourcentages très proches nous permettent d'étudier dans des conditions optimales la manière dont le choix du verdict est relié à chacun des trois témoins: les deux groupes de sujets (ceux ayant innocenté et ceux ayant condamné l'inculpé) seront dans un premier temps croisés avec l'ordre de présentation des témoins afin de tester l'influence du dernier témoin. Dans un deuxième temps, ces mêmes groupes seront rattachés à la valeur de chaque témoin afin de mettre en lumière une éventuelle différence d'évaluation de leur force probante en fonction du verdict rendu.

6.1 Effets sériels et choix du verdict

Les trois ordres présentent chacun un effectif équivalent de répondants ($N = 180$ pour l'expert présenté en premier, $N = 184$ lorsqu'il est en position centrale et $N = 179$ en fin de présentation des témoins). Les résultats du Chi-carré réalisé entre ces deux variables nominales (ordre et verdict) indiquent que le verdict est lié de manière significative à l'ordre des témoins ($\chi^2 = 18.7$, df (degrés de liberté) = 2, $N = 533$, $p = .00$):

Les effectifs obtenus indiquent que la proportion la plus élevée d'acquittements ($N = 125$) se trouve dans l'ordre où le témoignage de l'expert débute le procès; c'est également dans ce cas que la proportion de condamnations est la

	Condamnations	Acquittements	Total
Expert en place 1	30,2% (N = 54)	69,8% (N = 125)	100% (N = 179)
Expert en place 2	45,4 % (N = 79)	54,6% (N = 95)	100% (N = 174)
Expert en place 3	52,2% (N = 94)	47,8% (N = 86)	100% (N = 180)
Total	42,6% (N = 227)	57,4% (N = 306)	100% (N = 533)

Tableau 1: *Influence de l'ordre de présentation des témoins sur le choix du verdict (N = 533)*

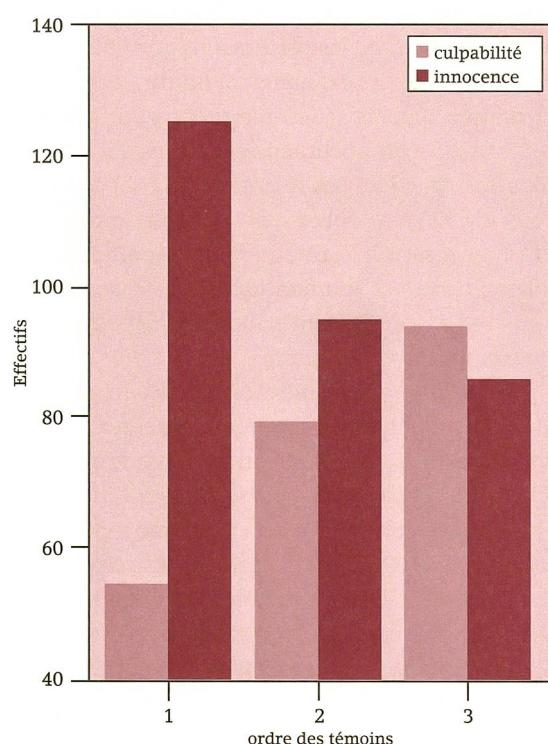
plus faible (N = 54). Lorsque ce même témoin incriminant est présenté en dernier, le nombre de condamnations est le plus haut (N = 94) tandis que celui des acquittements est le plus bas (N = 86). Lorsque l'expert occupe une position centrale, nous observons davantage de verdicts d'innocence (N = 95) que de culpabilité (N = 79), conformément à notre hypothèse. De plus, la quantité des deux types de verdicts se situe entre celles obtenues au sein des deux ordres précédents: pour la condamnation de l'inculpé, 54 avec l'expert en première position <79 avec l'expert en position centrale <94 avec l'expert présenté en dernier. Pour l'acquittement, 125 avec l'expert en première position >95 avec l'expert en position centrale >86 avec l'expert en dernière position.

Ces résultats sont parfaitement conformes à notre hypothèse que nous pouvons dès lors confirmer: le choix du verdict est soumis à l'influence d'un effet de récence des témoins. En effet, l'ordre de présentation étant une variable manipulée, elle intervient en amont du choix du verdict. La direction du lien part donc de la position des témoins et aboutit sur le choix du verdict. Nos données montrent que plus l'expert incriminant se rapproche d'une position finale, plus le nombre de condamnations de l'inculpé est élevé, le nombre d'acquittements diminuant également en fonction de la place occupée par les témoins. Le graphique suivant illustre clairement les résultats obtenus:

Le nombre de condamnations augmente, tandis que celui des acquittements diminue en fonction de la place occupée par l'expert (l'ordre 1 correspond à la première place, l'ordre 2 à la deuxième, et l'ordre 3 à la troisième place occupée par l'expert): plus il intervient en fin de procès, plus la proportion des verdicts de culpabilité est élevée, et celle des verdicts d'innocence basse. Nous observons donc un effet de récence lié à la position occupée par les témoignages.

6.2 Conflit cognitif et évaluation de la force probante d'un témoignage

L'évaluation de la force probante des deux témoins discriminants diffère significativement en fonction de l'appartenance des sujets à l'une des deux modalités du verdict ($F = 38.73$; $\text{sig.} = .00, N = 532$). Lorsque l'inculpé est condamné, le poids du premier témoin disculpant est moins élevé (4.2, N = 227) que lorsqu'il est acquitté (5, N = 305). L'attribution de la force probante est liée au choix du verdict d'une manière congruente, ce qui est conforme à notre hypothèse. Nous retrouvons pour le deuxième témoin disculpant les mêmes groupes de sujets (227 condamnations et 305 acquittements) ainsi que des forces probantes significativement différentes selon l'appartenance à l'un des deux groupes de modalités du verdict ($F = 38.05$, $\text{sig.} = .00, N = 532$). Les personnes ayant con-



Graphique 1. *Influence de l'ordre de présentation des témoins sur le choix du verdict (N = 533)*

damné l'inculpé ont attribué un poids plus faible à ce témoin disculpant (4.4, N = 227) que celles l'ayant acquitté (5.1, N = 305). De nouveau, le type de lien observé confirme notre hypothèse puisque l'évaluation de la force probante est cohérente avec le type de verdict: ce témoin visuel disculpant possède un poids plus élevé en cas d'acquittement de l'inculpé qu'en cas de condamnation.

Dans le cas de l'expert inculpant, notre hypothèse postule que son poids sera plus élevé pour une condamnation que pour un acquittement. Les 227 personnes ayant condamné l'inculpé attribuent effectivement une force probante significativement différente des 305 sujets l'ayant innocenté ($F = 19.11$, sig. = .00, N = 532). Lorsque l'inculpé est innocenté, le poids de l'expert est inférieur (2.2, N = 305) à celui obtenu quand il est condamné (1.6, N = 227). Ces résultats confirment également notre hypothèse: la force probante d'un expert inculpant entretient un lien congruent à l'égard du choix d'un verdict.

7. Discussion

7.1 Effets sériels et choix du verdict

Les résultats obtenus montrent la présence d'un effet de récence dans le choix du verdict étant donné que les pourcentages de condamnation et d'acquittement suivent la force probante du dernier témoin présenté, à savoir de l'expert incriminant dans le troisième ordre et du témoin oculaire disculpant dans les ordres 1 et 2. De plus, lorsque les deux témoins visuels apparaissent à la fin du procès l'un à la suite de l'autre (sans être séparés par l'expert), le pourcentage d'acquittements est supérieur à celui observé dans le cas où ils sont séparés par l'expertise incriminante.

Les effets sériels en milieu judiciaire ont été étudiés au moyen de retranscriptions basées sur des procès et montrent qu'en matière d'effet d'ordre, la durée séparant la présentation des témoignages ne compte pas, par contre celle entre le dernier témoin et l'émission du verdict est primordiale: l'effet de récence apparaît lorsque cet intervalle est bref, sans précision autre de sa durée. L'apparition de cet effet est expliquée par le rôle de la MCT qui permet de stocker brièvement les informations présentées en dernier avant qu'elles ne passent en MLT ou qu'elles ne soit oubliées. Partant de la même explication,

l'effet de primauté intervient lorsque cet intervalle s'allonge (Miller, Campbell, 1959). Ces observations sont toutefois contraires à celles d'Insko (1964) qui obtient un effet de récence avec des durées séparant la dernière information du verdict allant jusqu'à deux semaines. Les sujets de notre étude ont jugé le prévenu dans les minutes suivant la lecture du dernier témoin inculpant ou disculpant, ce qui favorise d'après les premiers auteurs l'apparition d'un effet de récence. Cet aspect d'intervalle de temps a ainsi très bien pu jouer un rôle important dans le type d'effet observé à l'aide de notre procédure. Toutefois, selon Insko, un intervalle de deux semaines aboutit à un effet de récence, ce qui nous permet de penser que nos résultats seraient identiques même en appliquant une durée de plusieurs jours entre le dernier témoin et l'émission du verdict.

La présentation orale par deux personnes jouant le rôle de la défense et de l'accusation mène à un effet de récence (Walker, Thibaut, Andreoli, 1972) et Insko (1964) met également en avant l'influence du face-à-face sur le type d'effet sériel observé: les situations lors desquelles les sujets voient les témoins produisent un effet de récence alors que celles dans lesquelles les informations sont à lire provoquent un effet de primauté. Un procès appartient à la première catégorie de situations, tandis que le matériel utilisé pour notre travail se situe dans la seconde. Or même dans ce dernier cas de figure, le choix du verdict suit le dernier témoin lu contrairement aux résultats d'Insko, ce qui laisse penser que les interactions telles qu'elles se présentent au cours d'un procès déboucheraient également sur un effet de récence.

L'effet de récence peut par ailleurs être expliqué par le type d'informations utilisé majoritairement lors d'un procès: lorsqu'elles renvoient à des caractéristiques personnelles, les études menées en psychologie sociale font état d'un effet de primauté alors que s'il s'agit d'informations situationnelles, un effet de récence intervient dans le choix du verdict (Jones, Rock, Shaver, Goethals, Ward, 1968). La particularité d'un procès cherchant à reconstituer un événement spécifique diminue l'apport des informations sur la personnalité en faveur de celles permettant de découvrir les faits tels qu'ils se sont déroulés (exception faite des affaires au cours desquelles la responsabilité de l'inculpé est mise en doute). Cet aspect a pu jouer un rôle déterminant dans notre cas qui ne présente pas

de données sur la personnalité du prévenu, mais se concentre sur des informations ayant trait à l'événement qui se trouve être à l'origine de l'inculpation.

En faisant varier l'ordre des témoignages et en demandant d'évaluer la culpabilité du prévenu après chaque témoin, un effet de récence intervient dans le choix du verdict (Weld, Roff, 1938). Le mode de réponse continu peut rendre compte de ce résultat puisque l'attention est maintenue constante durant la durée de la passation, permettant au dernier témoin de jouer un rôle capital (Anderson, 1965). Nos résultats indiquent que le mode de réponse n'intervient pas dans l'apparition de l'effet de récence étant donné que les sujets notaient leur verdict uniquement après avoir lu le dernier témoin. Sans doute la nature de la tâche demandée lors d'un procès pousse à faire preuve d'une attention élevée pendant toute sa durée, cette posture permettant aux derniers témoins d'influencer davantage que les autres le choix du verdict. Cette interprétation va dans le même sens que les résultats de Furnham (1986) montrant un effet de récence quel que soit le mode de réponse (continu ou final) privilégié: les sujets de son expérience modifient leur opinion suivant tout nouvel élément, le dernier jouant un rôle majeur. Cet ajustement ne suit pas le modèle probabiliste du théorème de Bayes (Champod, Taroni, 1993), mais se base sur le calcul intuitif d'une moyenne entre la valeur attribuée à la culpabilité avant et après la présentation de la dernière information à disposition (Lopes, 1987). Il semble dès lors que le dernier témoin possède une importance primordiale puisqu'il rend compte des pourcentages de condamnations et d'acquittements.

L'expertise influence le choix du verdict à mesure que sa place s'approche de la fin des auditions dans la série des trois témoins. L'influence d'un témoin dépend donc de sa place dans la série des auditions (Weld, Roff, 1938, p. 623), ce qui renvoie à l'une des affirmations de la Gestalttheorie pour laquelle la fonction d'une partie au sein d'un tout dépend de sa position ainsi que des autres parties de l'ensemble considéré. Cela est également valable en matière de formation d'impression sociale au sujet d'une personne lorsque cette impression est modifiée par le changement de l'ordre de présentation des informations (Asch, 1946).

7.2 Conflit cognitif et évaluation de la force probante d'un témoignage

L'hypothèse vérifiée stipulait que le type de verdict entretiendrait un lien cohérent avec l'évaluation de la force probante des témoins. Ainsi, un témoin disculpant aurait davantage de poids en cas d'acquittement, et un témoin inculpant en cas de condamnation, comparé aux poids obtenus lors des verdicts opposés. Il a été montré que le poids de chaque témoignage est estimé différemment selon le verdict émis, cette différence reflétant un lien de congruence cognitive: les deux témoins à décharge possèdent une force probante supérieure en cas d'acquittement, tandis que l'expert à charge a un poids plus élevé en cas de condamnation. Ces résultats significatifs montrent que les personnes interrogées combinent le verdict et les témoins de la meilleure manière possible en faisant varier leur force probante selon le type de verdict choisi. Cette observation renvoie à celles faites au sujet des phénomènes perceptifs ou physiques, montrant que leur structure tendent vers un état final où tous les éléments se maintiennent en équilibre par rapport à l'ensemble qu'ils forment (Guillaume, 1979). Ce fonctionnement inconscient suit la loi gestaltiste de la bonne forme (Wertheimer, 1959) qui affirme qu'une structure aussi simple et régulière que les conditions le permettent est recherchée, ce qui revient à dire que «la forme est aussi bonne qu'elle peut l'être (...)» (Guillaume, 1979, p. 42). En matière de choix du verdict, cela signifie que les sujets émettent celui qui présente le moins de contradictions, c'est-à-dire celui dont le maintien est le plus économique.

Le modèle de l'équilibre cognitif de Heider (1946) postule que les connaissances concernant un objet tendent à ne pas se trouver en contradiction les unes envers les autres, les individus préférant les configurations cognitives équilibrées de leur environnement (Weir, 1983). Deux types de liens peuvent connecter ces informations: les liens affectifs qui renvoient à une attitude telle que l'estime ou l'appréciation ainsi que leur pendant négatif, et les liens d'union concernant l'appartenance, la similarité, la causalité. Une contradiction apparaissant parmi les éléments formant une opinion engendrera un déséquilibre cognitif provoquant une tension chez la personne qui l'abrite. Le traitement d'un tel déséquilibre se manifestera par un changement de l'interprétation des éléments ainsi que des liens formant une opinion, ce mé-

canisme à durée indéterminée se produisant à l'insu de la personne qui le met en place (Heider, 1958). La différence observée entre les forces probantes de chaque témoin lorsqu'ils sont en accord ou non avec le type de verdict montre qu'un tel travail cognitif a bel et bien lieu pour assurer la plus grande cohérence au jugement émis. Les liens d'union entre un témoignage et le jugement émis ont davantage de poids lorsqu'ils viennent appuyer le verdict que s'ils sont en contradiction avec celui-ci.

Festinger (1957), quant à lui, est à l'origine de la théorie de la dissonance cognitive, terme désignant la négation par un élément d'un autre élément appartenant à la même entité. Cette approche théorique est également considérée comme une théorie de la décision, offrant un terrain propice à l'étude des mécanismes se produisant avant et après la prise d'une décision. Les nombreuses études à ce sujet font état d'une modification des éléments sur lesquels une décision s'est basée pour conforter son maintien, ce qui renvoie finalement à une théorie de rationalisation des décisions. L'apparition d'un élément incohérent déclenche ainsi un travail mental visant à réduire l'état de dissonance, ce travail ayant lieu aussi bien avant qu'après la prise de décision (Zanna, Lepper, Abelson, 1973). Les informations incohérentes avec une opinion sont minimisées alors que celles consonantes voient leur poids augmenter (Anderson, Jacobson, 1965). Nos résultats s'inscrivent parfaitement dans cette lignée en comparant un même témoignage qui se trouve être à tour de rôle dissonant ou consonant selon le verdict émis et qui présente une force probante plus élevée lorsqu'il appuie l'opinion qui l'en-globe que s'il lui est contraire.

Finalement, la composition de notre échantillon pose le problème de la généralisabilité de nos résultats à d'autres échantillons, tel que celui constitué par des personnes non-universitaires et bien évidemment celui formé par des juges pénaux. Quelques études se sont penchées sur cette question et affirment que les étudiants émettent des jugements similaires à ceux des jurés (Konecni, Ebbesen, 1979; Weiten, Diamond, 1979; Sears, 1986) ainsi qu'à ceux des juges (Simon, Mahan, 1971). Une recherche réalisée en 1990 parle aussi en faveur d'une absence de différence en matière d'interprétation de témoignages visuels et de choix du verdict entre un échantillon de 321 étudiants universitaires et 129 individus ayant siégé de une à cinq

fois en tant que jurés (Cutler, Penrod, Dexter): tant les étudiants que les jurés accordent une grande importance au degré de confiance affiché par un témoin visuel et émettent leur verdict en fonction du témoignage associé à la confiance la plus élevée. Par ailleurs, l'étude issue de ce travail et menée à l'Université de Lausanne entre 2005 et 2007 obtient également des résultats significatifs avec un échantillon de juges pénaux suisses en matière d'effet de récence des témoins et de congruence cognitive liant l'évaluation de la force probante des témoignages au verdict (Enescu, Kuhn, 2008). La présentation écrite du cas pénal aux étudiants a été abandonnée en vue de nous approcher davantage d'une situation réelle comportant un aspect visuel. En effet, la différence majeure entre les deux recherches porte sur le type de support servant à transmettre le matériel: le procès pénal fictif présenté par écrit aux étudiants a été transformé en scénario puis filmé en français au Tribunal de Montbenon. Ce film a ensuite été doublé en allemand et italien avant d'être envoyé à l'ensemble des juges pénaux suisses sur un DVD leur permettant de choisir leur langue de visionnement. Les analyses des réponses obtenues montrent que plus un témoin oculaire disculpant est entendu en fin de procès, plus le pourcentage d'acquittements est élevé. De plus, la force probante des témoins varie en fonction du verdict choisi de manière identique aux résultats développés ci-dessus. Les données récoltées auprès des étudiants sont donc semblables à celles fournies par les juges pénaux, ce qui permet de considérer les mécanismes psychologiques exposés supra comme des outils cognitifs généraux permettant d'éclairer le choix d'un verdict pénal. Ces résultats favorisent en outre la poursuite de recherches au moyen d'un matériel écrit (plus économique) administré à des étudiants (plus abordables), à condition que l'objet d'étude ne soit pas lié à une connaissance des textes de loi et de la pratique des tribunaux. Par ailleurs, les implications en matière de procédure pénale pourraient laisser le choix de l'ordre des témoins au président du tribunal ainsi qu'au défenseur, ceci de manière à respecter les droits de l'inculpé et garantir le principe de la présomption d'innocence (pour une discussion détaillée à ce sujet, cf. Kuhn, Enescu, 2008).

Bibliographie

- Anderson N. H., Primacy effects in personality impression formation using a generalized order effect paradigm, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 2, 1965, 1-9.
- Anderson N. H., Jacobson A., Effect of stimulus inconsistency and discounting instructions in personality impression formation, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 2, 1965, 531-539.
- Asch S. E., Forming impressions of personality, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, Vol. 41, 1946, 258-290.
- Atkinson R. C., Shiffrin R. M., Human memory: a proposed system and its control processes, in: Spence K. W., Spence J. T. (Eds.), *The psychology of learning and motivation: advances in research and theory*, Academic Press, New York, 1968, 89-195.
- Chalmers D. K., Repetition and order effects in attitude formation, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 17, 1971, 219-228.
- Champod C., Taroni F., Les préjugés de l'Accusation ou de la Défense dans l'évaluation de la preuve technique, *Revue Pénale Suisse*, Vol. 111, 1993, 223-235.
- Champod C., Taroni F., Probabilités au procès pénal, *Revue Pénale Suisse*, Vol. 112, 1994, 194-219.
- Cialdini R. B., Trost M. R., Newsom J. T., Preference for consistency: the development of a valid measure and the discovery of surprising behavioral implications, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 69, 1995, 318-328.
- Code de Procédure Pénale Vaudoise, Recueil systématique de la législation vaudoise 312.01.
- Costabile K. A., Klein S. B., Finishing strong: recency effects in juror judgements, *Basic and Applied Social Psychology*, Vol. 27, 2005, 47-58.
- Cutler B. L., Penrod S. D., Dexter H. R., Juror sensitivity to eyewitness identification evidence, *Law and Human Behavior*, Vol. 14, 1990, 185-191.
- Ebbinghaus H., *Memory: a contribution to experimental psychology*, Teacher's College Columbia University, New York, 1913.
- Elliot A. J., Devine P. G., On the motivational nature of cognitive dissonance: Dissonance as psychological discomfort, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 67, 1994, 382-394.
- Enescu R., *Influence de l'administration des preuves sur l'activité mentale menant à la formation du verdict au cours d'un procès pénal*, thèse de doctorat présentée à l'Université de Lausanne, Imprimeries Chaboz, Lausanne, 2008.
- Enescu R., Kuhn A., Influence de l'ordre de présentation des témoins sur le choix d'un verdict pénal, *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, Vol. 61, 2008, 71-84.
- Festinger L. A., *A Theory of Cognitive Dissonance*, Stanford University Press, Stanford, 1957.
- Festinger L. A., *Conflict, decision and dissonance*, Stanford University Press, Stanford, 1964.
- Furnham A. F., The robustness of the recency effect: studies using legal evidence, *The Journal of General Psychology*, Vol. 113, 1986, 351-357.
- Gerard H. B., White G. L., Post-decisional reevaluation of choice alternatives, *Personality and Social Psychology Bulletin*, Vol. 9, 1983, 365-369.
- Guillaume P., *La psychologie de la forme*, Editions Flammarion, Paris, 1979.
- Heider F., *The psychology of interpersonal relations*, John Wiley and Sons, New York, 1958.
- Heider F., Attitudes and cognitive organisation, *Journal of Psychology*, Vol. 21, 1946, 107-112.
- Hogarth R. M., Einhorn H. J., Order effects in belief updating: The belief-adjustment model, *Cognitive Psychology*, Vol. 24, 1992, 1-55.
- Insko C. A., Primacy versus recency in persuasion as a function of the timing of arguments and measures, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, Vol. 69, 1964, 381-391.
- Jonas E., Schulz-Hardt S., Frey D., Thelen N., Confirmation bias in sequential information search after preliminary decisions: an expansion of dissonance theoretical research on selective exposure to information, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 80, 2001, 557-571.
- Jones E. E., Rock L., Shaver K. G., Goethals G. R., Ward L. M., Pattern of performance and ability attribution: an unexpected primacy effect, *Journal of Experimental Social Psychology*, Vol. 10, 1968, 317-341.
- Konecni V. J., Ebbesen E. B., External validity of research in legal psychology, *Law and Human Behavior*, Vol. 3, 1979, 39-70.
- Krackhardt D., Cognitive social structures, *Social Networks*, Vol. 9, 1987, 109-134.
- Kuhn A., Enescu R., L'ordre de présentation des témoins lors du procès influence-t-il le choix du verdict?, *Forum poenale*, Vol. 4, 2008, 234-237.
- Lewicka M., Confirmation bias: cognitive error or adaptive strategy or action control?, in: Kofta M., Sedek G., Weary G. (Eds.), *Personal control in action: cognitive and motivational mechanisms*, Plenum Press, New York, 1998, 233-258.
- Lopes L. L., Procedural debiasing, *Acta Psychologica*, Vol. 64, 1987, 167-185.
- Miller N., Campbell D. T., Recency and primacy in persuasion as a function of the timing of speeches and measurements, *Journal of Abnormal and Social Psychology*, Vol. 59, 1959, 1-9.
- Newby-Clark I. R., McGregor I., Zanna M. P., Thinking and caring about cognitive inconsistency: when and for whom does attitudinal ambivalence feel uncomfortable?, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 82, 2002, 157-166.
- Pennington D. C., Witnesses and their testimony: effects of ordering on juror verdicts, *Journal of Applied Social Psychology*, Vol. 12, 1982, 318-333.
- Poitou J.-P., *La dissonance cognitive*, Editions Armand Colin, Paris, 1974.
- Sears D. O., College sophomores in the laboratory: influences of a narrow data base on social psychology's view of human nature, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 51, 1986, 515-530.
- Simon R. J., Mahan L., Quantifying burdens of proof: A view from the bench, the jury, and the classroom, *Law and Society Review*, Vol. 5, 1971, 319-330.

- Wagenaar W. A., van Koppen P.-J., Crombag H.-F. M., *Anchored narratives: the psychology of criminal evidence*, St Martin's Press, New York, 1993.
- Walker L., Thibaut J., Andreoli V., Order of presentation at trial, *The Yale Law Journal*, Vol. 82, 1972, 216–226.
- Weiten W., Diamond S.S., A critical review of the jury simulation paradigm: the case of defendant characteristics, *Law and Human Behavior*, Vol. 3, 1979, 71–93.
- Weld H. P., Roff M., A study in the formation of opinion based upon legal evidence, *The American Journal of Psychology*, Vol. 51, 1938, 609–629.
- Wertheimer M., *Productive thinking*, Harper, New York, 1959.
- Zanna M. P., Lepper M.R., Abelson R. P., Attentional mechanisms in children's devaluation of a forbidden activity in a forced compliance situation, *Journal of Personality and Social Psychology*, Vol. 28, 1973, 355–359.

Raluca ENESCU

Freie Universität Berlin
Fachbereich Philosophie und
Geisteswissenschaften
Emmy-Noether-Gruppe
«Mikrosoziologie von Strafverfahren»
Altensteinstrasse 2–4
D-14195 Berlin
raluca@enstase.com